COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juillet 2025.

Etaient présents : M. Laurent DAULNY, Maire, M. Eric DUPEUX, Mme Mireille MANEAU et M. René BAZOT-BOURROUX, adjoints, M. Gérard DE GRAEVE, Mmes Jeanne CALLARD, Mireille JANVIER, M. Bernard COLNET, Mme Joëlle TABAUD, M. José FREITAS, Mme Dominique COCHIN.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. José FREITAS, conseiller municipal.

Excusés : Mmes Marie-Josèphe VUIBERT, Nathalie LAUNOY et MM. Fabrice PRIANT et Damien QUILLON.
Absent : Néant.
A reçu procuration : Néant.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 27 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des décisions prises suite délégations au Maire
- MAPA : consultations et décisions
    - Assainissement : remplacement et/ou réparation pompes et réparation sur site
    - Maison de santé : climatisation cabinets
    - Autres
- Demandes de subventions
- Personnel communal :
    - Créations de postes (si nécessaire) et modification délibération antérieure
    - Compte Personnel de Formation (si retour avis CST)
- EVOLIS 23 : Avenir du service voirie
- Conseil communautaire : fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays dunois dans le cadre d'un accord local
- Interconnexion des réseaux d'eau potable Colondannes – Lafat – Maison-Feyne – Sagnat – Saint-Germain-Beaupré : Présentation du projet et convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Demande local professionnel
- Succession – legs à la bibliothèque
- Pétition pour demande vidéosurveillance place de la Poste
- Questions diverses

I - Présentation des décisions prises suite délégations au Maire

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis pour l'habillage autour des vitrines de la salle Apollo.

II - MAPA : consultations et décisions

1 - Assainissement : remplacement et/ou réparation pompes et réparation sur site

Un poste de relevage sur la route de Beaupré a une pompe qui ne fonctionnait pas depuis plusieurs années. La seconde est en panne. La société LIMATECH est venue sur place pour démonter les pompes et estimer les travaux à réaliser.
Les devis sont validés pour le remplacement des deux pompes et réfection du poste de relevage.

2 - Maison de santé : climatisation cabinets

Des demandes ont été faites pour l'installation de climatisations dans deux cabinets à la maison de santé. Les devis demandés ne sont pas parvenus à la mairie à ce jour. Le Conseil autorise Monsieur

le Maire à valider le devis le plus adapté même en cas de dépassement des 4000 € HT autorisé dans le cadre des délégations au Maire.

3 – Autres : Identification des réseaux à risque CVM sur le territoire de DUN LE PALESTEL

Une consultation a été lancée auprès de 3 bureaux d'études. Un seul a répondu. Le devis est validé. Une subvention sera demandée auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 % du HT.

III - Demandes de subventions

Le Club de rugby repart pour la prochaine saison. Une subvention exceptionnelle leur est accordée. Le Conseil accepte également l'achat d'abris de touche.

IV - Personnel communal :

- **Créations de postes et modification délibération antérieure**

  La délibération prise pour la création d'un poste de secrétaire avec les grades possibles d'adjoint administratif principal de 1ère classe, rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe est modifiée afin de pouvoir recruter en contractuel si besoin.

  Suite à la parution de la vacance de poste et de l'offre, une vingtaine de candidatures ont été reçues.
  Des entretiens ont été faits le 3 juillet 2025. Suite à ces entretiens une nouvelle vacance de poste et une nouvelle offre seront mises en ligne en ajoutant les grades d'adjoint administratif et adjoint administratif principal 2ème classe afin d'avoir de nouvelles candidatures avec possibilité de recrutement en contractuel. Ces deux postes sont créés.

- **Compte Personnel de Formation**

  Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable concernant le projet de délibération sur la mise en place du Compte Personnel de Formation. Le Conseil entérine donc cette délibération fixant les modalités de mise en place du CPF.

V - EVOLIS 23 : Avenir du service voirie

Monsieur Eric DUPEUX et Madame Dominique COCHIN, agents d'EVOLIS 23, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.
Le Conseil municipal a été destinataire du mail d'EVOLIS 23 concernant la refondation du service voirie.
Il s'agit d'une consultation des communes sur le devenir de ce service. La commune a transféré les compétences suivantes : création de voirie, réfection et amélioration de voirie (communale et rurale) et entretien de voirie (communale et rurale).
La fiche de synthèse transmises par EVOLIS permet de comparer les trois scénarios envisagés en se basant sur une moyenne des contributions 2022, 2023 et 2024.
Le Conseil municipal retient le scenario « gestion syndicale standard ».
Ce scenario prévoit le maintien de 3 compétences avec de manière obligatoire la réfection et l'entretien de la voirie et des ouvrages connexes et de manière optionnelle l'entretien de la végétation et l'entretien des accotements (curage de fossés). Les communes pourront transférer la voirie communale de manière obligatoire, la voirie rurale de manière optionnelle.
Les devis seront plus systématiquement actualisés. Les interventions en dehors des compétences transférées seront réservées aux communes adhérentes. Un programme pluriannuel de travaux d'investissement sera établi en concertation avec la commune.

VI - Conseil communautaire : fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays dunois dans le cadre d'un accord local

Il est nécessaire de délibérer concernant la recomposition du Conseil communautaire dans la perspective des élections municipales de 2026.
Le Conseil communautaire lors de sa séance du 11 juin 2025 a voté à l'unanimité une nouvelle composition avec 32 conseillers (au lieu de 31 actuellement). Le Conseil municipal valide la composition votée par la communauté de communes du Pays dunois.

VII - Interconnexion des réseaux d'eau potable Colondannes – Lafat – Maison-Feyne – Sagnat – Saint-Germain-Beaupré : Présentation du projet et convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Madame Jeanne Callard a assisté à la réunion du 30 juin 2025 à St Germain Beaupré, M. Bazot-Bourroux et M. Dupeux ne pouvant pas être présents.
Elle a fait un rapport sur cette réunion.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 juin 2024, le Conseil avait validé une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil municipal valide cette nouvelle convention qui a subi quelques modifications minimes et qui fixe notamment les modalités techniques et financières de sa mise en place avec répartition sur le coût des études et frais de gestion administrative et sur le montant des travaux.

Il a été rappelé que la commune de DUN LE PALESTEL doit prévoir une unité de neutralisation de l'eau. Les démarches concernant le terrain pourront être lancées.

VIII - Demande local professionnel

Une personne qui exerce la médecine traditionnelle chinoise demande un local pour exercer son activité. Aucun local ne peut être proposé à la maison de santé. Il pourra lui être conseillé de se rapprocher de propriétaires de locaux privés.

IX - Succession – legs à la bibliothèque

La commune est bénéficiaire d'un legs. L'inventaire a été réalisé. La bibliothèque bénéficierait d'un ensemble de livres modernes, d'un ensemble de CD musicaux, DVD et cassettes VHS, l'ensemble d'une valeur estimée à 40 €. Le Conseil municipal décide de refuser la succession.

X - Pétition pour demande vidéosurveillance place de la Poste

Une pétition a été déposée en mairie. L'intitulé est le suivant : « pétition suite aux différents accrochages réguliers avec délit de fuite sur la place de la Poste. Les riverains, ainsi que les clients du tabac de la Place exigent la pose d'une caméra de surveillance ». Elle a été signée par 120 personnes.
Monsieur le Maire a reçu un référent sûreté afin d'étudier un projet de de vidéosurveillance au niveau de la place de la Poste, de la mairie et de la place Philippe Daulny.
Par ailleurs il préconisera d'installer un serveur à la mairie pour raccorder toutes les vidéos surveillance au même endroit.

XI - Questions diverses

1 – Mutuelle des territoires :

Madame Jeanne Callard a reçu une personne pour la présentation d'une mutuelle des territoires.
Un contact sera pris avec un autre organisme pour voir les conditions.

3- Tarifs cantine 2026

Le Conseil départemental n'augmente pas les tarifs de cantine en 2026.
Les tarifs communaux de cantine seront donc maintenus en 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.